

3RV©

Le magazine des matières
résiduelles au Québec

RÉDUCTION • RÉEMPLOI • RECYCLAGE
VALORISATION • ÉLIMINATION



Le nouveau visage des enfouisseurs

ENTREVUE avec
Hector Chamberland
et **Pierre Sylvestre**

Le défi de la valorisation
du verre

16

ICI ON RECYCLE ! :
retombées positives
pour les ICI

20

Biométhanisation :
l'entreprise privée reléguée
au second plan

22

**Richard Mimeau**

Directeur général
Conseil des entreprises en technologies
environnementales du Québec (CETEQ)
rmimeau@ceteq.ca

Les entreprises privées qui œuvrent dans le secteur de la gestion des matières résiduelles financeront en partie les divers projets de biométhanisation et de compostage qui vont éclore dans la province d'ici 2020. En effet, des centaines de millions de dollars provenant des redevances perçues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une grande partie est acquittée par le secteur privé. Selon les régions et la réalité du terrain, les possibilités de valorisation et les choix technologiques peuvent différer. Le gouvernement favorise, en quelque sorte, l'uniformisation des technologies utilisées afin de valoriser les matières organiques produites par la société québécoise.

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) réitère régulièrement que les meilleures politiques sont généralement celles qui sont axées sur les résultats et non pas sur les moyens. Imposer un moyen peut limiter la capacité d'adaptation d'une entreprise, d'une région, d'une municipalité et faire abstraction de sa réalité propre. Une même solution n'est pas nécessairement recommandable ou applicable

dans toutes les villes et régions. Le CETEQ a toujours appuyé le principe visant à améliorer le taux de valorisation de nos matières organiques. Cependant, notre association considère qu'une ouverture plus grande à la diversité technologique et à la place de l'entreprise privée s'avère essentielle à l'atteinte des objectifs du gouvernement.

De plus, le gouvernement a choisi d'orienter le développement de cette filière économique émergente vers le domaine municipal. Ainsi, les municipalités seront affublées du chapeau d'entrepreneur, et ce, au détriment de l'expertise des entreprises québécoises présentes dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Que l'on se comprenne bien, ce n'est pas une critique envers les municipalités; celles-ci doivent jongler avec cette décision, que cela les réjouisse ou non. Le cadre réglementaire du programme de traitement des matières organiques approuvé par le Conseil du Trésor du Québec le 3 juillet 2012 permet aux municipalités admissibles de bénéficier d'une aide financière équivalente à environ 67 % des coûts de réalisation d'un projet de biométhanisation, plutôt qu'à un maximum de 25 % pour un projet privé identique. Un tel cadre réglementaire favorise évidemment la prise en charge de ces projets par les municipalités et régions régionales.

RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX

Devant l'obligation de valoriser l'ensemble des matières organiques (rappelons cependant que celles-ci le sont déjà dans une large proportion dans les lieux d'enfouissement techniques), le

Environnement - Énergie - Expropriation - Immobilier

sodavex

L'expertise d'un grand cabinet boutique



Bénéficiez de
nos 60 années d'expérience
en droit de l'environnement



Nos juristes sont dédiés à la réalisation durable de vos projets

marché pourrait prendre le virage et investir les capitaux nécessaires. Or, dans ce contexte, les municipalités jouissent d'un avantage concurrentiel des plus manifestes. Depuis près de 20 ans déjà, les biogaz générés et captés dans les lieux d'enfouissement techniques servent à produire efficacement de l'électricité, à alimenter en carburant vert des flottes de camions, à chauffer des usines, des écoles et des serres à tomates, et ce, à moindres coûts. Bien que l'industrie québécoise des matières résiduelles ait investi plusieurs dizaines de millions de dollars, il n'y a actuellement aucune reconnaissance particulière pour cette forme de valorisation. De 1990 à 2009, le secteur des matières résiduelles québécois a également réduit ses émissions de GES de 33,5 %, selon les données du MDDEFP. Tout cela grâce à des investissements privés... de l'argent neuf... injecté dans notre économie. Face à une orientation gouvernementale favorisant les projets municipaux, l'intérêt à investir des capitaux et à créer des entreprises dans ce secteur ne peut que s'effriter.

- **Bien que l'industrie québécoise des matières résiduelles ait investi plusieurs dizaines de millions de dollars, il n'y a actuellement aucune reconnaissance particulière pour cette forme de valorisation.**

Le Québec peut compter sur une industrie des matières résiduelles compétente et reconnue, qui connaît bien les

particularités du marché québécois et qui est capable de proposer des solutions parfaitement adaptées aux besoins des communautés. Le CETEQ, de par sa connaissance de l'industrie et sa présence aux diverses tables de consultation, continuera de faire valoir la place de l'industrie environnementale du Québec dans ce secteur d'activité et d'offrir cette expertise aux décideurs et citoyens du Québec.

RÉFORMES ATTENDUES SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES.

À l'heure actuelle, un permis de transport de matières dangereuses résiduelles (MDR) est exigible lorsque la destination est un site d'élimination définitif. Mais le transport d'une MDR, quelle que soit sa destination, reste le transport d'une MDR, non ? Les risques ne sont-ils pas les mêmes ? Le temps est peut-être venu d'élargir l'obligation de détenir un permis de transport à l'ensemble des transporteurs de MDR, quelle que soit la destination. Cela permettrait non seulement d'assurer un transport sécuritaire de ces matières, mais aussi une équité dans le marché afin que tous les acteurs soient soumis aux mêmes règles. En plus d'assurer une meilleure traçabilité des matières en circulation au Québec, la mise en place d'un manifeste (registre) de transport des MDR pourrait s'avérer profitable pour la protection de notre environnement. L'industrie dans son ensemble pourrait également en profiter; tel est le cas dans d'autres territoires. Il y a, en définitive, beaucoup de dossiers importants qui devront être menés par le CETEQ de concert avec ses différents partenaires, et ce, afin de contribuer à l'amélioration constante de la réglementation environnementale du Québec. ■

LAURIN INC.

Caméléon

Conteneurs à chargement avant de surface ou semi-enfouis capacité de 4.5 v³ à 10 v³

Roll-RITE

Votre avantage...
...notre expérience 48 ans

487, rue Principale
Laval, Qc, Canada
H7X 1C4
Tél: 450.689.1962
1.888.LAURIN
(528.7461)

VISA

twitter.com/laurin_inc
www.facebook.com/laurin.machineries
YouTube www.youtube.com/user/machlaurin
www.laurin-inc.com